

## SREFOP 2023-2028

### ■ Session du 18/10/2022

### ■ Contribution présentée par M. Jacques Bordron au nom de la Commission « Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain »

*Entendues les interventions de Laurence BESSONNEAU (au nom de la chambre de métiers et de l'artisanat et de l'U2P), Yvic KERGROAC'H (CGT), Jean-Louis LARDEUX (au nom de la Chambres d'agriculture, de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs), Caroline BRYJA (MEDEF).*

*Entendue l'intervention de M. Jean-Luc CATANZARO, Vice-président du Conseil régional délégué à l'emploi.*

**77 votants. 75 pour, 1 contre, 1 abstention.**

# Sommaire

---

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>1. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Contexte de la contribution</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Constats préliminaires sur la SREFOP 2018 2022</b>	<b>3</b>
<b>1.3. Méthodologie</b>	<b>4</b>
<b>2. Préconisations du CESER pour la SREFOP 2023-2028</b>	<b>5</b>
<b>2.1. S'adapter aux mutations</b>	<b>5</b>
Anticiper les évolutions des filières et des métiers et développer les formations	5
Accélérer la sensibilisation des entreprises à la problématique de l'illectronisme	6
Autres préconisations	6
<b>2.2. Renforcer l'accompagnement à la formation</b>	<b>7</b>
Redynamiser et valoriser le CEP (conseil en évolution professionnelle)	7
Autres préconisations	7
<b>2.3. Redonner toute sa place au Service public régional d'orientation (SPRO)</b>	<b>8</b>
Renforcer l'animation du Service public régional d'orientation (SPRO) sur les 18 territoires EFOP	8
Autre préconisation	9
<b>2.4. Pilotage territorial : les CLEFOP</b>	<b>9</b>
<b>2.5. Sécuriser les parcours de formation tout au long de la vie</b>	<b>9</b>
Mettre à disposition des personnes partant en formation un "Chéquier Mobilité, Restauration, Hébergement, Modes d'accueil"	9
Reconnaître et valoriser l'exercice de l'engagement volontaire des jeunes Ligériens	9
Autres préconisations	10
<b>2.6. Pour une formation plus inclusive</b>	<b>11</b>
Faciliter l'accès à la formation pour tous	11
Adapter les outils numériques aux stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap	11
Autres préconisations	11
<b>2.7. Répondre aux tensions de recrutement</b>	<b>12</b>
Intégrer davantage de souplesse et de réactivité dans l'utilisation des financements des parcours de formation en fléchant les fonds vers les métiers en tension et en simplifiant leur accès.	12
Autres préconisations	12
<b>3. Conclusion</b>	<b>13</b>

# 1. Préambule

---

## 1.1. Contexte de la contribution

Avec un triple objectif de simplification, de pragmatisme et d'opérationnalité, et avec l'accord du Président de la Région, du représentant de l'État dans la région et des partenaires sociaux, la Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (Srefop) mixe en un seul document CPRDFOP et stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles, reprenant ainsi l'ensemble des dispositions prévues par les textes. Elle s'appuie sur les principes de réponses coordonnées, de gouvernance - notamment du Crefop - et d'évaluation.

Dans son avis rendu le 12 décembre 2017, le CESER émettait un avis positif sur la Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles 2018-2022, puisque cette élaboration commune aboutissait à une seule stratégie partagée et lisible, mais soulignait la nécessité de la mettre en œuvre par des plans d'actions, des budgets et l'organisation d'une démarche territoriale impliquant les responsables. Il insistait aussi sur la nécessaire articulation entre les politiques EFOP et les politiques économiques, ce qui nécessite de travailler certains décloisonnements.

Le Bureau du CREFOP du 28 avril 2022 s'est accordé sur le renouvellement de la Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles 2018 2022, actant ainsi la volonté de continuer à articuler et coordonner politiques d'emploi, de formation et d'orientation.

Par courrier en date du 28 juillet 2022, le Préfet de Région Didier Martin et la Présidente de Région Christelle Morançais font appel aux contributions de l'ensemble des membres du CREFOP plénier, dont le CESER fait partie, en amont du renouvellement pour la période 2023-2028 de la Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP). Celle-ci sera approuvée en mars 2023. Les contributions et propositions sont attendues avant le 30 septembre 2022. Ce document constitue la contribution du CESER des Pays de la Loire.

## 1.2. Constats préliminaires sur la SREFOP 2018 2022

Le CESER souligne la bonne coopération des acteurs de la SREFOP sur la période 2018-2022, et les résultats positifs de certaines de ses actions.

Il constate par ailleurs que malgré l'enjeu d'évaluation clairement annoncé dans le texte, les indicateurs ont été peu renseignés. Il y a eu adaptation mais pas véritablement évaluation de la stratégie. Cela peut s'expliquer au moins en partie par le contexte chaotique de la période (crise Covid 19, notamment).

Pour rappel, la création des CLEFOP est la conséquence du constat d'une rupture entre les politiques d'emploi et de formation professionnelle, chacun ayant sa géographie. La géographie, commune désormais, permet véritablement aux professionnels de travailler au plus concret, ce qui est précieux, même si c'est peu visible. Des groupes projet ont émergé. En revanche, l'Éducation Nationale, qui a bien été associée à la rédaction, a gardé sa géographie (Comités locaux école-entreprise - CLEE), ce qui pose question sur le continuum formation initiale et continue.

Par ailleurs, l'implication des partenaires sociaux, structurellement prévue, a été très difficile en-dehors des groupes projets.

Le CESER note également des débuts difficiles pour les animateurs locaux ; le Carif-Oref les a soutenus utilement dans un second temps.

Le sujet de l'orientation a été moins traité que par le passé dans le cadre du SPRO, le travail ayant été davantage traité au niveau local. Suite au Grenelle de l'orientation, le CREFOP s'apprêtait à réajuster quand le Covid-19 est survenu.

Concernant la situation des demandeurs d'emploi les plus fragiles, si des moyens significatifs y ont été affectés dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) (parcours intégré en particulier), force est de constater que le résultat reste modeste. L'implication des organismes de formation reste difficile, notamment en raison des aléas économiques accrus.

L'anticipation des mutations était un enjeu fort de cette SREFOP. Les constats d'il y a quatre ans restent valables aujourd'hui. Mais cette stratégie ne fait pas vraiment preuve d'anticipation, notamment concernant les métiers émergents. Le lien entre la stratégie économique et la formation emploi aurait pu être affirmé davantage, en parallèle des dialogues sectoriels.

Enfin, le CESER constate que certains sujets ont été peu traités au cours de cette SREFOP, alors même qu'ils avaient fait l'objet d'études : notamment les questions de silver économie et de place des femmes.

### **1.3. Méthodologie**

Pour sa contribution, le CESER a fait le choix, dans un objectif d'efficacité et afin de faciliter l'utilisation de ce texte par le cabinet en charge de la rédaction, de s'appuyer sur les enjeux 2023-2028 déjà identifiés par l'État (Préfet et DREETS,

Recteur et DRAAF), les Partenaires sociaux et la Région, et transmis par le CREFOP en annexe de l'appel à contribution. Ces enjeux étant nombreux et multiples, le CESER les a regroupés en sept axes, tout en tenant compte de la situation actuelle, fortement modelée par :

- La crise du Covid-19 et le plan de relance,
- Les réformes récentes et en cours touchant à la formation et l'emploi,
- Les fortes tensions sur le recrutement dans des secteurs très nombreux et fluctuants,
- L'évolution notable du rapport au travail dans notre société.

Pour chacun de ces axes, cette contribution détermine des préconisations d'actions : une ou deux, prioritaires pour le CESER, sont détaillées ; les autres sont citées succinctement. Ces préconisations sont directement issues de travaux récents du CESER (études, contributions et avis) en lien avec les thématiques de l'emploi et de la formation, et ont été réactualisées quand c'était nécessaire. La source est précisée de manière systématique en note de bas de page de manière à pouvoir se référer précisément au détail de la préconisation le cas échéant.

## 2. Préconisations du CESER pour la SREFOP 2023-2028

---

### 2.1. S'adapter aux mutations

#### **Anticiper les évolutions des filières et des métiers et développer les formations<sup>1</sup>**

- Confier au CARIF-OREF, en lien avec acteurs du SPRO, l'ORES, les chambres consulaires et l'INSEE, un exercice prospectif sur l'évolution des emplois liée à la transition énergétique.
- Travailler avec les opérateurs du service public de l'emploi pour favoriser l'orientation des demandeurs d'emploi vers les métiers identifiés dans le secteur des énergies renouvelables.

---

<sup>1</sup> L'Énergie en Pays de la Loire : réussir la transition énergétique, 2020 - pages 168-169

## **Accélérer la sensibilisation des entreprises à la problématique de l'illectronisme<sup>2</sup>**

- Cibles : Conseillers des OPCO – Conseillers des branches professionnelles
- Objectif : Sensibiliser les entreprises à la problématique de l'illectronisme et s'appuyer sur les conseillers des OPCO et les conseillers des branches professionnelles pour proposer des formations adaptées aux salariés en situation d'illectronisme.
- Bénéfice : Permettre aux salariés concernés d'être plus à l'aise avec le numérique dans leur vie professionnelle et personnelle.
- Méthode :

Développer des temps d'acculturation à l'illectronisme et lancer une campagne de sensibilisation à la problématique de l'illectronisme en entreprise.

Former les conseillers des OPCO et les conseillers des branches professionnelles à la détection des salariés en situation d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner les entreprises en ce sens.

Sensibiliser et former les DRH.

Intégrer cette préoccupation dans les accords QVT (qualité de vie au travail) et GEPPMM (Gestion des emplois et des parcours professionnels et mixité des métiers) des entreprises.

- Mise en œuvre et rôle de la Région : Dans le cadre des dialogues sectoriels avec les branches professionnelles et les OPCO, intégrer un volet illectronisme.

### **Autres préconisations**

- Développer le tutorat aux usages numériques entre pairs dans les entreprises<sup>3</sup>
- Créer des "numéribus métiers" pour des formations itinérantes à l'inclusion numérique<sup>4</sup>
- Veiller à l'attractivité des métiers de l'animation socio-culturelle et des métiers du lien, en forte tension, notamment via la majoration des montants de rémunération des formations<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup> Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, 2021 – page 92

<sup>3</sup> Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, 2021

<sup>4</sup> Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, 2021

<sup>5</sup> Avis du CESER sur le Budget Primitif 2022 de la Région des Pays de la Loire

## 2.2. Renforcer l'accompagnement à la formation

### **Redynamiser et valoriser le CEP (conseil en évolution professionnelle)<sup>6</sup>**

Le CESER constate les freins auquel le Conseil en évolution professionnelle se heurte actuellement :

- La focalisation sur les métiers en tension, légitime, peut mettre en difficulté les personnes qui souhaitent se reconverter alors qu'elles occupent un métier dit en tension : elles ont toutes les chances de se heurter à un refus d'accompagnement.
- La désintermédiation instaurée en 2018 ainsi que le recours direct au CPF rendent difficile l'accès à la formation, or le CEP peut y aider.

Il reste toutefois le cadre de référence pour les accompagnements aujourd'hui, notamment en Mission locale et pour le dispositif Transitions Pro.

Estimant le CEP fondamental et nécessaire, le CESER préconise de redynamiser la communication autour de ce dispositif afin de mieux le faire connaître des bénéficiaires potentiels, demandeurs d'emploi comme salariés.

### **Autres préconisations**

- Créer un évènement régional autour de l'accompagnement à la formation pour permettre aux ligériens de rencontrer les personnes en mesure de leur apporter un accompagnement personnalisé<sup>7</sup>
- Soutenir les demandeurs de formation en assurant un accompagnement humain jusqu'à l'étape-clé du financement du projet<sup>8</sup>
- Créer une application smartphone pour géolocaliser tous les points de contact formation sur le territoire et permettre d'être mis en relation<sup>9</sup>
- Renforcer les moyens d'accéder à l'orientation choisie<sup>10</sup> :
  - Sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'entrepreneuriat en soutenant les programmes d'entraînement à l'entrepreneuriat (Pépité et Les Entrep') en Pays de la Loire et renforcer la promotion du statut d'étudiant-entrepreneur

---

<sup>6</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>7</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>8</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>9</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>10</sup> JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, 2022

- Sensibiliser les jeunes aux différentes typologies d'emploi (entreprenariat, entreprises privées, non lucratives, fonctions publiques, etc.) via notamment la Maison de l'orientation, les Orientibus
- Mettre en place une subvention pour les jeunes choisissant la période de césure pour mener un projet personnel en s'inspirant des dispositifs des pays du Nord
- Veiller à la qualité de l'offre proposée dans les forums des métiers avant d'allouer un financement régional
- Poursuivre l'information sur la découverte des métiers en faisant un focus sur la mixité des métiers
- Construire des programmes régionaux d'orientation en complément des programmes nationaux et dans le cadre du SPRO pour répondre aux attentes de jeunes Ligériens
- Remettre en place une contractualisation Université/Région avec des crédits de fonctionnement dédiés afin de soutenir l'insertion professionnelle des étudiants
- Renforcer les passerelles entre les différents dispositifs d'enseignement et de formation afin de permettre aux jeunes de passer d'une orientation à une autre, un levier supplémentaire face au décrochage scolaire.
  - Poursuivre l'amélioration du site ChoisirMonMétier administré par le CARIF-OREF pour faciliter la lisibilité et la navigation de tous les utilisateurs<sup>11</sup>

## 2.3. Redonner toute sa place au Service public régional d'orientation (SPRO)

### **Renforcer l'animation du Service public régional d'orientation (SPRO) sur les 18 territoires EFOP<sup>12</sup>**

En poursuivant à leur attention une animation territoriale de qualité

---

<sup>11</sup> Avis du CESER sur le Budget Primitif 2022 de la Région des Pays de la Loire

<sup>12</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019



## Autre préconisation

- Valoriser les professionnels de l'accompagnement des structures appartenant au SPRO comme des interlocuteurs reconnus et privilégiés<sup>13</sup>

## 2.4. Pilotage territorial : les CLEFOP

- Renforcer, sur le périmétrage CLEFOP, les groupes de travail sectoriels (éventuellement éphémères) pour travailler des actions pratiques et innovantes, par exemple des jobdating, des actions de recrutement, des actions de réduction des freins périphériques (mobilité, logement...)<sup>14</sup>.
- Inciter l'ensemble des opérateurs de la formation à agir de manière concertée, dans une logique de continuum<sup>15</sup>.
- Refaire de l'orientation un vrai sujet de dialogue local.
- Faire connaître les travaux des CLEFOP auprès des employeurs, des salariés et des acteurs du dialogue social<sup>16</sup>.

## 2.5. Sécuriser les parcours de formation tout au long de la vie

### **Mettre à disposition des personnes partant en formation un "Chéquier Mobilité, Restauration, Hébergement, Modes d'accueil"**<sup>17</sup>

dès lors que des critères ou conditions de ressources sont remplis (lieu de formation non desservi par des transports collectifs, horaires non adaptés...) et utilisable à discrétion en fonction de besoins ciblés par son bénéficiaire.

### **Reconnaître et valoriser l'exercice de l'engagement volontaire des jeunes Ligériens**<sup>18</sup>

---

<sup>13</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>14</sup> Saisine régionale sur l'emploi / Métiers en tension, 2021

<sup>15</sup> Saisine régionale sur l'emploi / Métiers en tension, 2021

<sup>16</sup> Saisine régionale sur l'emploi / Métiers en tension, 2021

<sup>17</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019 – page 104

<sup>18</sup> JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, 2022

Encourager tous les organismes de formation à prendre en compte les acquis de l'expérience dans l'engagement et leur transposition dans la formation et leur parcours professionnel

## **Autres préconisations**

- Créer un « Référentiel Formation tout au long de la vie » indiquant à la fois les aides possibles et les renseignements organisationnels utiles (numérique/papier) pour une mise à disposition des CCAS, EPCI, mairies et autres lieux publics<sup>19</sup>
- Soutenir et accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de vie<sup>20</sup> :
  - Prendre en compte les parcours éducatifs dans leur globalité afin de réfléchir aux moyens communs, facilitateurs et structurants
  - Concevoir l'éducation comme un parcours pour les jeunes et leurs familles, dans la nécessaire concertation des acteurs de territoires et l'évitement de l'empilement des dispositifs
    - Permettre à chaque jeune d'être sensibilisé à la notion de « Formation tout au long de la Vie » dès l'enseignement secondaire, notamment à partir du dispositif « Orientibus »
    - Proposer aux Ligériens des formations délocalisées, itinérantes ou éphémères, en complémentarité avec l'offre existante, pour les rejoindre en proximité. Impulser pour ce faire des partenariats avec tous les acteurs locaux afin d'identifier des espaces physiques pouvant accueillir ces formations.<sup>21</sup>
    - Intégrer l'accompagnement numérique dans l'accompagnement global d'un projet de formation<sup>22</sup>
    - CPF : veiller à la diffusion d'une information appropriée, et diffusée à l'ensemble des bénéficiaires potentiels<sup>23</sup>

---

<sup>19</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>20</sup> JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, 2022

<sup>21</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>22</sup> Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, 2021

<sup>23</sup> Avis du CESER sur le Budget Primitif 2021 de la Région des Pays de la Loire

## 2.6. Pour une formation plus inclusive

### Faciliter l'accès à la formation pour tous<sup>24</sup>

Notamment en luttant contre les freins périphériques (mobilité, garde d'enfants...) et en communiquant sur la mixité des métiers

### Adapter les outils numériques aux stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap<sup>25</sup>

- Cibles : Personnes en situation de handicap étant ou entrant en formation.
- Objectif : Leur permettre de suivre une formation qualifiante ordinaire avec des outils adéquats.
- Bénéfice : Une meilleure insertion dans le mode du travail à l'issue de leur formation.
- Méthode : Adapter les outils : commandes vocales, grossissement, etc.
- Mise en œuvre et rôle de la Région : Faciliter l'adaptation des outils par le financement régional d'un équipement, en direct ou en complément d'aides existantes

### Autres préconisations

- Faire évoluer le dispositif Prépa Rebond afin de lui donner une plus grande attractivité<sup>26</sup>
- Prendre en compte les situations de monoparentalité et les besoins d'appuis renforcés des jeunes femmes<sup>27</sup>
- Détecter les personnes en situation d'illectronisme dans les formations et les accompagner spécifiquement<sup>28</sup>
- Développer des partenariats avec les fondations des acteurs informatiques pour équiper les salariés et les demandeurs d'emplois<sup>29</sup>
- Intégrer la pédagogie différenciée dans les appels d'offres Région Formation<sup>30</sup>

---

<sup>24</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>25</sup> Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, 2021 – page 81

<sup>26</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>27</sup> JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, 2022

<sup>28</sup> Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, 2021

<sup>29</sup> Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, 2021

<sup>30</sup> Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, 2021

- Améliorer le parcours de vie des jeunes issus des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance<sup>31</sup>
- Accompagner les jeunes exilés vers l'insertion professionnelle<sup>32</sup>

## 2.7. Répondre aux tensions de recrutement

**Intégrer davantage de souplesse et de réactivité dans l'utilisation des financements des parcours de formation en fléchant les fonds vers les métiers en tension et en simplifiant leur accès<sup>33</sup>.**

Le CESER a recommandé notamment :

- De desserrer les contraintes des appels d'offre des organismes de formation pour une plus grande visibilité à moyen long terme,
- De favoriser des formations courtes mais certifiables par blocs de compétences,
- De favoriser la formation continue des personnes en postes, notamment par l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST), pour sécuriser leurs parcours et faire évoluer en interne les compétences.

### Autres préconisations

- Promouvoir une information globale, facilement accessible, portant tant sur le recrutement que sur les freins périphériques (mobilité, logement, travail du conjoint...) dans le cadre des processus de recrutement et des offres d'emploi<sup>34</sup>.
- Renforcer la communication sur les métiers en tension au plus près de tous les publics en appui avec l'écosystème des acteurs de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement (Pôle Emploi et autres structures) : temps d'information sur l'emploi et la mixité professionnelle, communication des entreprises et sur les métiers qui recrutent :

---

<sup>31</sup> JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, 2022

<sup>32</sup> JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, 2022

<sup>33</sup> Saisine régionale sur l'emploi / Métiers en tension, 2021

<sup>34</sup> Saisine régionale sur l'emploi / Métiers en tension, 2021

événements phares, capsules vidéo avec témoignage, mobilisation des réseaux sociaux et des influenceurs...<sup>35</sup>

- Expérimenter de nouvelles méthodes d'ingénierie d'accompagnement orientées vers la levée des freins à l'emploi, en associant les employeurs, les salariés et les acteurs du dialogue social<sup>36</sup>.
- Sur le modèle des développeurs économiques, nommer des "développeurs formation" pour favoriser l'emploi en région au travers de la formation<sup>37</sup>.
- Renforcer les partenariats entre le monde de l'éducation et le monde du travail<sup>38</sup>:
  - Développer et promouvoir l'apprentissage et la formation en alternance, la découverte de l'industrie et la diversité de ses métiers, notamment auprès des jeunes femmes
  - Simplifier l'accès aux stages
  - Mettre en place un dispositif en faveur du tutorat senior / junior dans une logique intergénérationnelle : étudier par exemple une nouvelle forme de contrat de génération régionale
  - Valoriser le mécénat de compétences

### 3. Conclusion

---

Le CESER complètera cette contribution en octobre avec un travail portant spécifiquement sur le Schéma de formations sanitaires et sociales.

Le CESER remercie le CREFOP de sa sollicitation, et se tient à sa disposition pour échanger directement sur le contenu de cette contribution et pour formuler un avis sur la SREFOP 2023-2028 lorsqu'elle sera rédigée.

Il souligne l'importance de mener effectivement une évaluation de la stratégie et des actions menées dans son cadre, selon des indicateurs établis dès sa rédaction, renseignés régulièrement (chaque année a minima) et communiqués au CREFOP.

---

<sup>35</sup> Saisine régionale sur l'emploi / Métiers en tension, 2021

<sup>36</sup> Saisine régionale sur l'emploi / Métiers en tension, 2021

<sup>37</sup> Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?, 2019

<sup>38</sup> JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, 2022

Enfin, le CESER attire l'attention du CREFOP sur le sujet des jeunesses, auquel il a récemment consacré une contribution. L'État et la Région ont un rôle majeur à jouer pour accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et leur donner des perspectives d'avenir. La formation, l'orientation et l'emploi en constituent une composante fondamentale. C'est pourquoi le CESER invite à appliquer à cette politique publique la « clause d'impact jeunesses », stipulant qu'elle doit être accompagnée d'une étude de son impact sur les jeunesses. Les critères d'impact pourraient être co-construits avec les organisations de jeunes du territoire.